

de partis y sont allés de leurs observations. Puis, à l'appel de l'ordre du jour, on a cherché à obtenir certains renseignements à propos de la politique nucléaire et d'autres aspects de la politique extérieure du Canada. Mais voici, monsieur le président, que nous en sommes au troisième mois de la présente session parlementaire, sans que le Parlement lui-même ait eu l'occasion de discuter de ces questions terriblement importantes que sont la politique de défense et la politique extérieure du Canada. Même les chances qui nous sont données d'interroger les ministres sont très limitées, et les réponses que nous obtenons, comme celles que le premier ministre nous a données aujourd'hui, laissent entendre que d'une façon ou d'une autre le gouvernement actuel estime qu'il s'agit là d'une prérogative exclusive de l'exécutif. Le gouvernement, semble-t-il, prendra les décisions et lorsque des déclarations s'imposeront, qu'il s'agisse de déclarations de principe ou de changements de ligne de conduite, elles seront communiquées à la Chambre et au pays.

Nous ne vivons pas dans cette sorte d'État, monsieur le président, où un petit groupe est élu pour diriger les affaires. Nous sommes en régime parlementaire. Le pays élit 265 députés pour le représenter, pour constituer son Parlement, envers qui le gouvernement est responsable. Pourtant, les occasions de discuter des questions importantes comme celles que je viens de mentionner, à savoir les crédits, les budgets, l'imposition, les affaires extérieures, la défense, ont complètement été refusées au cours de la première session de cette vingt-cinquième législature. D'après les rumeurs qui circulent, il semblerait que tout pourrait arriver, que le Parlement lui-même pourrait être dissous sans qu'aucune de ces questions n'ait été discutée. Mais si le Parlement n'est pas dissous, pour en revenir à la prédiction que j'ai faite tantôt, nous allons traverser l'année financière 1962-1963 sans que le Parlement soit vraiment mis au fait de ces problèmes. Ah! nous avons un gouvernement, qui prend des décisions! Le gouvernement décrète des arrêtés en conseil. Le gouvernement reste au pouvoir. Le gouvernement fait marcher les choses. Mais, monsieur le président, cette façon de procéder a pour effet de ravalier le Parlement, de le priver de son autorité, du rôle qu'il est censé jouer dans la vie de notre pays.

A mon avis, monsieur le président, ce problème revêt plus d'importance que la question de savoir quel parti est au pouvoir. Mes honorables amis d'en face, membres du parti libéral, n'ont pas besoin de se réjouir mollement du fait qu'en ce moment je donne un peu les verges au présent gouvernement car, du temps où ils siégeaient sur les banquettes

ministérielles, ils n'ont pas tellement bien réussi à maintenir l'autorité du Parlement. Lorsqu'ils voulaient faire adopter une mesure, ils avaient pour devise «qui nous arrêtera»? Ce que je déplore, c'est que le tort que les libéraux ont causé au Parlement ne soit pas encore réparé. C'est encore la même attitude qui règne parmi nous. Nous avons toujours un gouvernement qui agit par la voie de l'exécutif, qui traite le Parlement comme un gêneur, comme une «société de conférences» qu'il faut réunir en session mais empêcher à tout prix de prendre des décisions sur des questions importantes comme les crédits, le budget, la politique extérieure, la politique de défense et le reste.

L'hon. M. Pickersgill: Et les impôts.

M. Knowles: J'ai déjà parlé des impôts.

Laissez-moi poursuivre. Au cours des quatre ou cinq dernières années, le gouvernement actuel a apporté des modifications importantes et graves à la ligne de conduite adoptée à l'égard de deux sociétés de la Couronne, Radio-Canada et Air-Canada. Nous n'approuvons pas les modifications apportées à la ligne de conduite par le gouvernement entre les années 1957 et 1962. Le 18 juin 1962, il y a eu des élections et le gouvernement qui avait été au pouvoir pendant les quatre années antérieures a reçu la minorité des voix; je ne dis pas que tous ceux qui ont voté contre le gouvernement désapprouvaient toutes les politiques qui leur étaient présentées à ce moment-là. Ce que je dis, c'est que, dans ces deux domaines du moins, la manière d'agir à l'égard de Radio-Canada et à l'égard d'Air-Canada, le gouvernement ne devrait pas continuer à appliquer la ligne de conduite qu'il suit, sans que le Parlement en discute.

Avons-nous eu la moindre occasion de discuter des questions portant sur la radio et la télévision? Sur la politique en matière de transports aériens et de transports en général? On a certes posé des questions à l'appel de l'ordre du jour. Les rapports du National-Canadien et d'Air-Canada ont été présentés au comité des lignes aériennes, des chemins de fer et de la marine marchande. Il y a eu un ou deux courts bills relatifs à des embranchements mais, dans l'ensemble, nous n'avons pas eu la moindre occasion de discuter des lignes de conduite visant ces deux domaines de notre vie nationale.

Nous sommes d'avis que les modifications qu'on fait subir à Radio-Canada nuisent au pays. Nous croyons que c'était un des organismes qui, avant qu'on s'y immisce au moyen des récentes modifications, était une cause de fierté pour toute la nation. C'était une chose typiquement canadienne, qui favorisait le sentiment de notre unité nationale. La mesure dans laquelle de nouvelles politiques ont transformé cet organisme nous